



Envoi en Recouvrement abusif

Par **HELENE79**, le **08/07/2016 à 12:54**

Bonjour,
J'ai fais faire des travaux dans un appartement qui m'appartient pour le rendre habitable par une personne de très grande taille. Cet appartement est pourvue d'origine de porte de 2,30 m de haut.
J'ai demandé qu'une porte partiellement vitrée soit remplacée par une porte pleine. Sur le devis apparait "fourniture et pose porte pleine".
Or, le maitre d'oeuvre a remplacé sans m'avertir, ma porte de 2,30 m par une porte de 2 m. il a fait une dépose complète alors que seule le battant était concerné. La personne pour laquelle je fais faire les travaux ne va donc pas pouvoir passer par cette porte !
Je refuse donc le paiement de la dernière facture en émettant des réserves sur la hauteur de la porte rabaissée sans avertissement alors que tous les équipements ont été disposés pour cette personne de 2 m.
Le Maitre d'oeuvre n'a pas réalisé de reception des travaux avec moi; il me dit l'avoir faite avec ses ouvriers !
Il réclame le paiment du solde et une semaine après me met une société de recouvrement sur le dos. Il réfute toutes mes réserves en disant qu'il a mis une porte standard, ce que je n'ai jamais demandé. Je suis certaine qu'au final il aura tort car tous les échanges pendant le chantier concerne les hauteurs. Je lui ai envoyé une lettre RAR pour lui signifier qu'il n'y a pas eu de réception de travaux et que je n'ai donc pas de facture finale à payer pour le moment. ma question :que faire vis-à-vis de la société de recouvrement ?

Par **chaber**, le **08/07/2016 à 18:01**

bonjour
[citation]Sur le devis apparait "fourniture et pose porte pleine". [/citation]les dimensions de cette porte sont-elles mentionnées sur de devis?

Par **Visiteur**, le **08/07/2016** à **22:13**

Bonsoir,rnConcernant la société de recouvrement, elle ne dispose pas de jugement vous condamnant.